

## **Projets de loi**

**13010 ouvrant un crédit d'investissement de 9 194 400 francs destiné à équiper les établissements de l'enseignement secondaire I et II d'un réseau sans fil**

**13011 ouvrant un crédit d'investissement de 9 019 000 francs destiné à équiper les établissements de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II des équipements nécessaires à l'éducation numérique**

**12978 ouvrant un crédit d'investissement de 9 366 000 francs pour compléter les équipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale**

**Audition du 1<sup>er</sup> mars 2022 devant la commission des travaux**

---

Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre Union vous remercie de l'entendre sur ces sujets d'actualité et d'importance.

Permettez-nous de les traiter en deux temps, les PL13010 et 13011 étant destinés à l'enseignement, et le PL 12978 étant voué à permettre d'accompagner la généralisation du télétravail au sein de l'administration cantonale.

### **PL 13010 et 13011**

Concernant les deux premiers objets, notre Union est d'avis qu'il est totalement indispensable de permettre aux jeunes en formation de se familiariser un maximum avec le numérique. Nous sommes totalement en accord avec le fait que le numérique ne constitue pas seulement un support, mais doit être appréhendé dans sa globalité, de manière à permettre aux jeunes – notamment - de comprendre le monde dans lequel ils évoluent et de pouvoir y interagir avec pertinence. Le confinement et l'enseignement à distance ont en effet démontré que le fait d'être hyper connecté ne signifiait pas forcément que l'on maîtrisait les outils informatiques.

Le monde évolue et l'école doit pouvoir s'adapter à cette évolution. Il en est sa mission de base. L'UAPG est donc totalement en faveur d'un équipement adapté des écoles genevoises et d'une formation adéquate des enseignants, dans le domaine de la maîtrise des outils numériques. D'ailleurs, comme relevé dans le PL 13010, on ne saurait accepter l'un sans l'autre et les deux projets sont intimement liés. Ces projets doivent permettre aux jeunes notamment de relever les défis de la transition numérique et de prévenir un éventuel fossé dans ce domaine.

Ces projets doivent par ailleurs permettre à l'école genevoise d'être en cohérence avec le rapport Une politique numérique pour Genève, adopté par le Conseil d'Etat en juin 2018 (lequel permet notamment de consolider le rôle de l'école pour accompagner transition numérique et de développer la culture numérique), et d'améliorer la sécurité et la protection des données.,



le plan d'études de l'enseignement supérieur II (ESII), qui permet notamment la mobilité dans le domaine de la formation mais aussi le plan d'action en faveur de l'économie numérique, adopté par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons latins).

Pour ce qui concerne les données techniques du projet, notre Union est également d'avis que la voie du wifi est la meilleure manière d'atteindre les objectifs fixés. Pour ce qui est du financement, il nous est difficile de nous prononcer, dans la mesure où il manque des informations complémentaires dans les documents annexés au PL, notamment concernant le volume des outils à acquérir.

Toutefois, en l'état de nos connaissances et de l'expérience menée à la FER Genève, il nous paraît que le budget a été calculé de manière très large. Concernant l'affectation des postes budgétaires, le projet nous paraît cohérente, même s'il nous manque des précisions sur le contenu des biens et services acquis.

## **PL 12978**

L'UAPG n'est évidemment pas opposée à ce que l'Etat assume ses responsabilités en tant qu'employeur. Il convient de rappeler que les obligations de ce dernier diffèrent selon que le télétravail est imposé ou qu'il est volontaire.

Cela étant précisé, le projet de loi se focalise beaucoup sur la satisfaction du personnel de l'Etat dans le télétravail. Cet élément est évidemment à prendre en compte dans la politique de l'Etat en la matière, mais il convient également de considérer les intérêts des clients de l'Etat savoir les administrés. Notre Union estime que la situation n'a pas été idéale durant cette période particulière et que des cautèles doivent être mises en place pour éviter un ralentissement du traitement des dossiers, qui a des effets négatifs sur l'ensemble de la chaîne économique.

A l'automne 2020, la députée Véronique Kämpfen déposait une question écrite, soulignant que la situation extraordinaire dans laquelle la pandémie nous avait plongés et le télétravail qui s'en était alors suivi au sein de l'administration cantonale – comme au sein de l'économie – avait eu des répercussions sur cette dernière. En effet, des retards s'étaient accumulés dans certains services, impactant directement le fonctionnement des entreprises. On pense notamment au secteur du bâtiment au sens large, qui a souffert des retards pris dans la délivrance des autorisations.

La réponse rendue par le Conseil d'Etat n'était pas entièrement satisfaisante. Elle n'aborde pas la question de la continuité des activités, se contentant de relever l'urgence de la situation du printemps 2020. Si nous pouvons comprendre que la soudaineté de ces événements exceptionnels n'a pas forcément permis de garantir toutes les cautèles à la poursuite ordinaire des activités courantes de l'Etat, nous avons aujourd'hui changé de paradigme. La réflexion sur le télétravail ordinaire au sein de l'Etat ne peut se limiter à se demander comment répondre aux besoins des employés et augmenter leur motivation et doit être accompagnée d'une garantie de poursuites des activités sans conséquence pour les administrés. Dans toute entreprise – et l'Etat en est une - , la réflexion doit être centrée en priorité sur les intérêts globaux de celle-ci et la façon dont elle peut assurer au mieux ses activités.



Nous avons conscience que la présente audition est avant tout d'ordre technique et financière – mais nous serions rassurés si les discussions entourant les investissements à consentir pour permettre le télétravail étaient accompagnées d'une réflexion sur le cadre garantissant la poursuite des activités et la délivrance des prestations sans retard.

En vous remerciant de votre écoute.

Stéphanie Ruegsegger  
Secrétaire permanente UAPG

Frank Sobczak  
Directeur Formation à la FER Genève